

# FICHE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 31 mars 2018

## LE MATIN - 9H À 12H30

Ouvert à tous - Places limitées

**Atelier de discussion sur les 8 droits culturels et conférence.**

**Présentation des fondamentaux des droits culturels**

Votre structure (métropolitaine ou MJC) :

.....

Nombre de participant(s) : ..... place(s)

## BRUNCH - 12H30 À 14H

10€ par participant

Nombre de participant(s) : ..... place(s)

soit ..... euros

Règlement uniquement par chèque à retourner à la FDMJC 54

## APRÈS-MIDI - 14H À 17H30

Ouvert aux MJC - Places limitées

**Ateliers d'analyse de 3 cas au regard des droits culturels**  
**Collecte des questions à clarifier sur les droits culturels**  
**Conclusion**

Nom de votre MJC : .....

Nombre de participant(s) : ..... place(s)

Retour des réponses à :

FDMJC54 -27 rue de la République - 54000 NANCYS

Ou par courriel à [fdmjc-54@wanadoo.fr](mailto:fdmjc-54@wanadoo.fr)



7 AVRIL 2018

MJC Jean SAVINE  
Bld des Essarts  
Villers-lès -Nancy  
de 9h-17h30

2<sup>ÈME</sup> ÉDITION

Renseignements / contact : FDMJC 54 - 27 rue de la République • 54000 Nancy | 03 83 67 42 81 | [fdmjc-54@wanadoo.fr](mailto:fdmjc-54@wanadoo.fr)

Samedi 7 avril 2018 à Nancy  
De 9h à 17h30

Les MJC de la Métropole accompagnées de la Fédération Départementale des MJC 54 proposent une Université de Printemps ouverte aux acteurs culturels de la Métropole.

Que recouvrent précisément les droits culturels ?

## Les droits culturels, au fondement de l'action publique

Introduction aux fondamentaux des droits culturels et analyses de cas

Le respect des droits culturels est désormais reconnu comme le cadre de référence de la compétence culturelle par la loi NOTRe. Que recouvrent précisément ces droits culturels ? Comment font-ils résonner les principes fondateurs de l'éducation populaire ? Comment les acteurs peuvent-ils s'en saisir ?

La notion de « culture » est ici comprise au sens large et fondamental, recouvrant « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (art. 2a, Déclaration des droits culturels, 2007).

Par cette définition, nous sortons d'une approche restreinte de la culture (arts, lettres et patrimoines) et des simples logiques « d'accès » ou « de consommation » au profit d'une compréhension des droits, libertés

et responsabilités de toute personne de participer à la connaissance, à la pratique, à la diffusion et au développement de ressources culturelles, des plus quotidiennes aux plus exceptionnelles.

Les droits culturels invitent à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à développer et à tisser. Ils impliquent une mise en dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, chacun étant pris en compte dans sa singularité et dans son environnement de vie. Ils permettent de reconsidérer chaque personne dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à la segmenter.

Cette approche basée sur les droits culturels induit des changements de posture des acteurs dans la manière de concevoir et conduire les actions et d'être en relation aux autres. Elle nécessite de développer des espaces d'échange de pratiques et de formation pour se l'approprier.

## INTERVENTION DU RÉSEAU CULTURE 21

**Christelle Blouët**

Coordinatrice

**Anne-Aubry**

Chargée de mission

**Patrice Meyer-Bisch**

Philosophe, Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels

## PROGRAMME

### Programme de la matinée ouvert aux acteurs culturels de la

- 9h Accueil
- 9h30 Ouverture de la journée avec M. Werner, Maire de Villers-lès-Nancy
- 9h45 **Atelier de discussion sur les 8 droits culturels**  
Choisir et respecter son identité culturelle  
Connaitre et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures  
Accéder aux patrimoines culturels  
Se référer ou non à une communauté culturelle  
Participer à la vie culturelle  
S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles  
Participer à une information adéquate (s'informer et Informer)  
Participer au développement de coopérations culturelles
- 11h **Présentation des fondamentaux des droits culturels**  
par Patrice Meyer-Bisch  
**Échanges**
- 12h30 **Apéro - Brunch**
- Programme de l'après-midi ouvert aux MJC uniquement.**
- 14h **Ateliers d'analyse de 3 cas au regard des droits culturels**
- 16h Pause
- 16h15 **Collecte des questions à clarifier sur les droits culturels**  
**Échanges**
- 17h Conclusion
- 17h30 Fin